

Procès-Verbal
Séance du Conseil Municipal
du 9 juin 2023 - 20h30

Conseillers présents : Nathalie DURANTON - Maire Marcel Bernard SIMBELIE – 1 ^{er} Adjoint Laurent JUBERTIE – 2 ^{ème} Adjoint Hubert LAMOTHE – 3 ^{ème} Adjoint Isabelle SOL, Pierre SINDOU, Céline CERTES, Laurent GAY, Michaël LÉA et Sébastien MONTEIL	Membres en exercice : 11 Présents (Quorum) : 10 Procuration : 1 Votants : 11
Absente excusée : Elodie BOULANGER (procuration à Céline CERTES)	
Secrétaire de séance : Pierre SINDOU	

Accord à l'unanimité P.V. du 31/03/2023

Accord du CM à la demande de Pierre SINDOU de recevoir le projet de PV rapidement après la séance (car trop de décalage dans le temps entre la séance et la diffusion du PV selon les nouvelles directives)

1) Télétravail poste secrétaire de mairie

Le télétravail a été mis en place par arrêtés du maire lors du confinement imposé pendant la crise sanitaire de COVID 19 : télétravail partiel pendant le 1^{er} confinement de 2020 et poursuite en 2021 et 2022 le lundi.

La municipalité souhaite poursuivre ce fonctionnement de façon pérenne, en accord avec la secrétaire de mairie, selon la réglementation en vigueur en dehors de la période de crise sanitaire. L'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion étant à présent une étape obligatoire, le dossier a été déposé en mars 2023 détaillant les critères et modalités d'exercice du télétravail. Le comité a rendu un avis favorable le 04/04/2023 sur le dossier présenté : 1 jour par semaine, sur les jours fermés au public, pour les activités réalisables en télétravail et donnant droit à une allocation forfaitaire de 2,88 € / par jour de télétravail. Accord à l'unanimité.

2) Éclairage public dans le bourg

La municipalité souhaite initier des actions sur la maîtrise de la consommation d'énergies. Afin de réduire la facture de consommation d'électricité, le remplacement des ampoules par des lampes à diode électroluminescente (LED) a déjà été effectué dans tous les lampadaires du bourg.

En outre, une réflexion a été engagée par le Conseil Municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses. Accord à l'unanimité pour interrompre l'éclairage public dans le bourg de 23h -7h.

Mme le maire prendra ensuite un arrêté pour les modalités d'application et les mesures d'information.

3) Avenant convention SIRTOM redevance tarification incitative

Le SIRTOM a mis en place le 14/10/2021 une redevance spéciale incitative pour l'enlèvement des déchets des professionnels et collectivités. Une convention a été établie spécifiquement pour les communes, ainsi qu'un règlement de redevance spéciale.

Les tarifs 2023 selon le type de déchets ont été votés par le SIRTOM le 04/04/2023, engendrant un avenant à la convention suscitée. Accord à l'unanimité pour validation de la convention et son règlement, pour régulariser la situation avec le SIRTOM et pour signature de l'avenant tenant compte des nouveaux tarifs applicables.

Nouveauté : facturation des badges renouvelés en cas de perte. Communication aux administrés à effectuer par la commune.

4) Convention Communauté de Communes du Midi Corrèzien débroussaillage voies d'intérêt communautaire

Le renouvellement de la convention est nécessaire concernant le débroussaillage des voies d'intérêt communautaire par l'agent communal, pour la période 2023-2024, afin d'assurer la continuité du service sur ces voies (Route du Château de La Rue, Route des Alambics, Route de Pommier et Route de Creffont). Le tarif reste identique. Hubert LAMOTHE s'interroge sur le tarif qui n'a pas évolué malgré la conjoncture. Il faudra demander à le revoir pour la prochaine période. Accord à l'unanimité.

5) Point sur l'urbanisme

- AVAP/SPR : aucune avancée, aucun retour ni de l'UDAP malgré les demandes de RV (réunion reportée par l'ABF), ni du juriste sollicité malgré relance.

Mme le Maire propose au conseil d'alerter le représentant de l'État, ce que le conseil approuve.

- PLUI : commissions communautaires (aménagement de l'espace) prévues le 22/06 et le 27/06 tout le jour. 4 réunions publiques sont prévues sur le territoire entre le 3 et le 12/07/23.

6) Point travaux et programmes en cours

- Sinistre parking

Pas d'avancée du côté des assurances et ni des experts. La municipalité a sollicité des devis pour étudier les possibilités de remplacement de l'assainissement. L'estimatif a été effectué pour micro station ou filtre coco (système actuel). L'intérêt de la micro station est le traitement de l'eau qui sort déjà filtrée, épandage inutile. La filière d'assainissement actuelle a de nouveau été contrôlée par le SPANC récemment et l'aggravation des désordres a été constatée. Mme le Maire l'a d'ailleurs indiqué dans son mel de relance aux experts et assurances qui fait suite à ceux du 21/03 et 31/01 restés sans réponse après la réunion sur site du 04/01/2023 ;

De plus, le service des routes du Département a été contacté et un technicien s'est rendu sur place pour constater que le mur au-dessus de la route départementale montre des signes de renflement, ce qui aggraverait les désordres.

- Étude assainissement bourg

Le dossier de consultation a pris du retard à cause de la modification du cahier des charges par l'Agence Adour Garonne. La consultation a été faite auprès de 5 cabinets d'études. La date limite de réception des offres était le 09/06/2023. Le CPIE a en charge l'étude des offres reçues et la concrétisation du marché.

- Concessions cimetière

Le travail sur les concessions a repris car le manque de concession devient critique. Un gros travail de création de fiches informatiques par concession a été réalisé avec saisie des actes de concession. Il reste à saisir les obsèques recensées depuis 2005 dans les fiches correspondantes et faire appel à la mémoire collective. De plus, des renseignements sont en cours pour un logiciel de gestion du cimetière

D'autre part, un devis a été demandé pour la réalisation d'une plaque identifiant le caveau communal qui est difficilement repérable dans le cimetière.

7) Point Commissions Communales

- Animateur Com. Vie sociale & solidarité : en cours
- Repas communal : 10/09/23 confirmé, traiteur confirmé, chapiteau réservé. En concertation avec la Com. Manifestation & Vie Associative : organisation de l'info aux administrés (invitations, distribution, déco, montage chapiteau, matériel nécessaire...)
- Site internet : formation suivie par Isabelle SOL + secrétaire de mairie pour gestion en binôme. Les infos doivent être centralisées sur la mairie pour diffusion

8) Point réunions extérieures

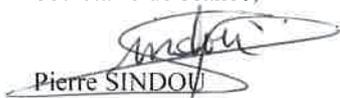
- Conseil communautaire : les comptes-rendus sont transmis à tous les conseillers – faire part de remarques aux délégués
- Communauté de Communes – Réunion sur Pacte fiscal et financier : 13/06 et 04/07/2023
1^{ère} réunion - diagnostic les comptes des communes : sont tout à fait satisfaisants ; les finances de la comcom sont plus critiques mais cela résulte de la fusion des anciennes comcom. Les réunions suivantes doivent être des réflexions à mener sur le territoire
- Réunion du SCOT sud Corrèze : différents ateliers organisés pour le développement du territoire
- Inauguration brigade de gendarmerie du Midi Corrèzien le 26/05/2023
- Inauguration du parcours du Vallon à Meyssac le 23/06/2023
- Inauguration château de Turenne le 16/05 : nouvelles animations prévues en 2023 par le nouveau propriétaire

9) Informations et Questions diverses :

- Fiches financières 2022 envoyées par la Trésorerie
- Convention avec la SPA Brive pour stérilisation des chats sauvages : campagne en 2023 (financée par France Relance) en accord avec le cabinet vétérinaire de Meyssac, pour éradiquer le phénomène des chats errants sur la commune
- Dépôts sauvages : constat de dépôts de gravats et d'épaves sur la commune. Procédure à engager
- Livraison retardée de la nouvelle épaveuse : arrivée seulement le 06/06/2023, engendrant un retard dans le fauchage des routes
- Boîtes à Lettres : les boîtes de Sabazot et La Martinie vont être remplacées et fixées par la commune car La Poste ne s'en charge plus
- Préservation de la ressource en eau :
 - Projet de restauration de la fontaine en haut du bourg, pour arrosage des plantations du bourg,
 - Kit hydro-économiques et récupérateurs d'eau : projet de distribuer ces kits aux administrés.

Séance levée à 23h15.

Secrétaire de séance,


Pierre SINDOU

 Maire,

Nathalie DURANTON.